

CSS Sobegal => CSS Grésivaudan

CSS : modification des membres

CM NGUESSAN

DREAL - UD38

10 novembre 2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

1. Situation actuelle
2. Modifications
3. Modalités de fonctionnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La CSS de SOBEGAL

- CSS créée par AP du 7 octobre 2014
- Composition :
 - Président : le préfet ou son représentant (sous préfet de Vienne)
 - Bureau : le président et un représentant de chaque collège
 - 5 collèges : Etat, collectivités, exploitants, riverains, salariés
 - Personnes qualifiées
- Rôle de la commission :
 - Suivre l'activité de certaines installations classées
 - Promouvoir pour ces installations l'information du public
 - Créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées
- Fonctionnement :
 - Réunion au moins une fois par an et plus sur demande (05/09/2016)
 - Règlement
 - Secrétariat assuré par DREAL + prestataire
- Votes : quorum défini dans règlement

Modifications

Contexte

- Autorisation d'exploiter d'un nouvel établissement Seveso Seuil Haut : STMicroelectronics à Crolles
 - *« Article L125-2 du code de l'environnement prévoit que le préfet de département crée une commission de suivi de site (CSS) pour tout bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations classées susceptibles de générer, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement. C'est dans ce cadre que la Commission de Suivi de Site de SOBEGAL, établissement classé SEVESO seuil haut, a été créée par l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2014. »*
 - *« Arrêté préfectoral du 20 mai 2016, l'établissement STMicroelectronics, implanté sur la commune de Crolles à proximité, est désormais lui aussi classé SEVESO seuil haut pour la rubrique 4110-2-a. En conséquence, il est proposé d'intégrer cet établissement dans la CSS qui serait alors dénommée CSS du Grésivaudan »*

Extraits du courrier du 16/10/2017



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Modification

Nouveaux membres proposés

Dans le cadre du projet d'intégration de l'établissement STMicroelectronics (pour assister)

- le directeur de la société STMicroelectronics à Crolles ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société STMicroelectronics ou son représentant,
- le maire de la commune de Crolles ou son représentant,
- le maire de la commune de Bernin ou son représentant.
- Le président de la communauté de communes Le Grésivaudan ou son représentant

Extraits du courrier du 16/10/2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Modification Démarche

1. Consultation des membres par courrier du 16 octobre 2017
2. Demandes complémentaires formulées :
 - a) Homogénéité des CSS : le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) ou son représentant
 - b) l'indication « élu » pour tous les membres du collège des collectivités territoriales
 - c) ...
3. Signature de l'AP de modification



FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr